



Associations Familiales Catholiques

Confédération Nationale

mouvement national reconnu d'utilité publique

Membre fondateur de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE)



DG EMPL - CAD A/	19779
Date:	30-08-2005
CF:	E
C:	

Réponses

au document de la Commission Européenne :

« Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations. »

le 23 août 2005



Associations Familiales Catholiques

Confédération Nationale
mouvement national reconnu d'utilité publique

A/10977

Olivier Brailon
Directeur

28, Place Saint-Georges - 75009 Paris

Tél. 01.48.78.81.10. - Fax. 01.48.78.07.35.

E-mail : cnafc-direction@afc-france.org - Internet : www.afc-france.org

**Réponses de la Confédération Nationale des Associations Familiales
Catholiques** au document de la Commission Européenne :
**« Face aux changements démographiques,
une nouvelle solidarité entre les générations. »**

La CNAFC considère que ce document est le rassemblement de données intéressantes, déjà bien connues des mouvements familiaux, mais qui demeureraient sans écho, face à l'idée reçue de la surpopulation de notre planète.

Les questions posées dans ce document révèlent un réel souci de concertation ouverte et la CNAFC se réjouit du choix fait par la Commission.

En préalable, la CNAFC note que sur les 26 pages de ce livre vert, ne figurent aucune donnée sur les causes de l' « hiver démographique » vécu dans l'ensemble des pays européens.

A ce sujet et en premier lieu :

Représentant des associations catholiques de familles, nous tenons à souligner notre attachement aux principes de maternité et de paternité responsables, dans le cadre d'une planification naturelle des naissances. Il serait bienvenu que les institutions européennes subventionnent les actions allant dans ce sens (dont les résultats sont validés par l'OMS) au même titre que celles menées par le Planning Familial, partout en Europe. Cela au nom de l'égalité de traitement et de la liberté des femmes. En aucun cas, le recours à l'avortement ne devrait être présenté comme un moyen de planification familiale.

En second lieu :

L'allongement de la durée de la vie et le phénomène de dépendance, qui peut l'accompagner, ne sauraient faire oublier la dignité de toute vie humaine, dont le terme ne peut être que naturel.

En règle générale dans ce document, le constat est fait d'un écart, variable selon les pays, entre le nombre d'enfants au sein d'une famille et le nombre souhaité. Il y aurait un désir d'enfant non satisfait. La CNAFC se propose de rechercher les causes de cette non-réalisation du projet familial et d'indiquer quelques pistes de solution. La même approche est faite dans ce document, en ce qui concerne les questions posées par l'allongement de la durée de la vie et la mise en place des solidarités familiales et publiques, qu' implique ce phénomène.

1 Défis liés à la situation démographique en Europe.

1-1 défi lié aux taux de fertilité en baisse.

- a) La question du logement est primordiale pour relever le défi démographique et tout doit être mis en œuvre dans les politiques locales pour adapter l'offre à la demande, tant pour les locaux que pour les prix pratiqués.
- b) La question des séquences de temps a aussi un impact. Les carrières professionnelles féminines se réalisent trop souvent au détriment des « carrières maternelles », car les temps sont concomitants. Il conviendrait d'inciter les entreprises publiques et privées, à favoriser les carrières féminines après l'âge des maternités, et de faciliter l'emploi des

femmes de plus de 40 ans. Les entreprises ont tout à gagner d'employées et de collaboratrices plus mûres, aux personnalités plus posées, ayant l'expérience de la responsabilité d'autrui. Le Fond Structurel pour l'Emploi, semble un outil approprié pour initier ce changement.

- c) Les accidents de la vie (veuvage, divorce, foyer monoparental choisi, présence de personnes handicapées) doivent être considérés et une réponse doit être apportée à chaque situation. C'est aussi la solidarité nationale qui doit jouer et pas seulement la solidarité des familles entre elles. En revanche, les abus qui mettent en péril l'équilibre des comptes sociaux, doivent être réprimés (faux foyers isolés, foyers polygames.)
- d) Il semble que parmi les causes de notre « hiver démographique », il y ait le malaise ressenti par la population masculine.

Dépossédés parfois, de leur droit à la paternité, disqualifiés comme support financier du foyer ou au contraire considérés comme source de pensions alimentaires, perdant trop souvent le contact avec leurs enfants en cas de séparation, encore réfractaires au partage réel des tâches domestiques ou éducatives, bien des hommes n'assument plus leur place dans la Société (même s'il reste encore beaucoup de bons pères). Nous pensons que pour parler d'équilibre démographique dans un pays, il faut qu'il y ait déjà un juste équilibre dans les rapports homme /femme au sein des familles et dans la société.

En replaçant les êtres humains égaux en dignité au centre des préoccupations, l'avenir européen peut considérablement s'éclaircir. Cela relève de l'éducation, donc de la famille, de l'école et des médias, tous supports confondus.

- e) La conciliation des temps est une nécessité pour un bon équilibre démographique. Les congés de maternité et de paternité, ainsi que les congés d'éducation doivent permettre aux deux parents de choisir entre double ou mono activité pour leur foyer. Cela pendant une période à déterminer, à temps plein ou à temps partiel. Le congé d'éducation doit être assorti de l'engagement d'une bonne réintégration dans le monde du travail lorsqu'il se termine et de contacts avec l'entreprise tout au long de sa durée. Il est rémunéré et ouvre des droits sociaux (retraite et couverture maladie).
Les familles, dont un des deux parents choisit de s'occuper à temps plein de ses enfants, ne doivent pas être pénalisées. Elles doivent avoir accès aux modes de gardes publics de façon occasionnelle, aux cantines scolaires, aux attributions de bourses d'études pour leurs enfants, grâce à une juste évaluation de leurs revenus.
Des droits spécifiques à la retraite devraient être systématisés pour les parents de famille nombreuse, ces « aventuriers des temps modernes », en raison de leur apport à l'équilibre démographique et aux tâches éducatives qu'ils assument. Car, ce sont trop souvent les difficultés matérielles à venir, qui stoppent la croissance des familles, bien plus que les questions liées exclusivement à la petite enfance.
- f) Il conviendrait de donner un crédit de temps aux parents lors de l'adolescence de leurs enfants, période cruciale en éducation. Le rôle des entreprises est alors décisif. Celui des Etats étant de créer des mesures de mise en place et de suivi.
- g) Une politique familiale stable et pérenne, sorte de contrat de confiance entre les familles et la Société, devrait être une obligation pour tous les états membres de l'UE.

Exemple français :

Du point de vue de la France, un taux assez élevé pour le renouvellement des générations peut s'expliquer par la mise en œuvre d'une politique familiale, qui associe d'une part,

prestations financières aux familles et équipements d'accueil, et d'autre part, mesures fiscales et avantages variés.

Du point de vue de la CNAFC, il y a cependant trop souvent confusion entre politique sociale et politique familiale (ainsi la majorité des prestations servies sont assorties de conditions de ressources). La CNAFC souhaite attirer l'attention de la Commission sur ce point, en vue des orientations à prendre. La politique sociale doit avoir un rôle **curatif** et n'a pas vocation à la durée, alors que la politique familiale joue un rôle **préventif** dans la durée. C'est le contrat de confiance passé entre la Société et les familles élevant des enfants.

Certains ont voulu voir un autre motif sociologique aux bons résultats français en matière d'équilibre démographique : l'accroissement des naissances hors mariage. La CNAFC tient à faire remarquer que l'amplification de ce phénomène est trop récente pour que l'on puisse raisonnablement en mesurer le « coût », pour les individus eux-mêmes, comme pour la Société.

Enfin, selon la CNAFC, la procréation assistée comme moyen de donner des enfants à des couples atypiques n'est pas à prendre en considération comme moyen d'équilibre démographique (coût élevé pour les régimes sociaux et manque de recul pour évaluer les conséquences psychiques sur les enfants concernés). **Au nom du principe de précaution, appliqué dans bien d'autres domaines, nous souhaitons des orientations très prudentes en la matière.**

1-2 contribution possible de l'immigration :

Pour la CNAFC, l'appel à une immigration maîtrisée ne peut être qu'une solution à moyen terme, puisque toutes les études démontrent que, dès la deuxième génération, les populations concernées « adoptent » les taux de fertilité des pays d'accueil.

En matière d'immigration, des mesures favorisant l'apprentissage de la langue du pays choisi, ainsi que les règles de vie en société devraient faire partie des obligations des personnes accueillies, en contrepartie des droits qui leur sont accordés. Une évaluation de ces acquis devrait être systématique et contraignante. Cela permettrait une évaluation des services d'accueil.

Les conditions d'accueil, (logement, emploi, scolarité, etc.) doivent être évaluées et mise en place avant l'arrivée des personnes concernées.

Toutes les initiatives publiques et privées, visant à permettre aux populations des pays en voie de développement de vivre et de prospérer chez elles, devraient être soutenues.

Il semble curieux qu'avec un taux de chômage élevé la France doive faire appel à l'immigration, qui risque d'amplifier le phénomène et d'exacerber la xénophobie.

Il serait sans doute souhaitable, de renforcer en premier, la circulation des personnes au sein de l'Union et de faciliter leur installation, plutôt que de faire appel à des populations de races et cultures rendant leur intégration plus difficile.

Il conviendrait aussi, de tenir compte du phénomène d'expatriation de nombreux jeunes européens. Cela représente une perte en capital humain pour l'UE, sur laquelle il faudrait s'interroger, surtout si cette expatriation prend un tour définitif.

2 Une nouvelle solidarité entre générations.

2-1 une meilleure intégration des jeunes :

- a) continuer à favoriser les échanges universitaires et les formations dans l'UE.
- b) veiller à ce que l'enseignement primaire et secondaire soit de qualité dans tous les pays membres. Valoriser le rôle des associations en matière de soutien scolaire.

- c) veiller à ce que l'enseignement technique et l'apprentissage des métiers bénéficient d'une bonne image auprès des jeunes. Le rôle des médias peut être déterminant.
- d) valoriser l'apprentissage des métiers d'art et de conservation du patrimoine culturel européen, bon débouché pour certains jeunes.
- e) offrir des systèmes de bourses et d'hébergement prenant en compte les mérites des postulants et les revenus de leur famille. Cela ne concernerait pas seulement le ministère de l'Education, mais aussi ceux de la Culture, du Commerce ou du Tourisme, ainsi que des entreprises ou des fondations.
- f) Encourager les entreprises à s'ouvrir plus facilement aux jeunes, pour des périodes de découverte qui ne soit pas seulement des « stages- photocopies ».
- g) La pauvreté des jeunes est un problème que la prolongation du versement des allocations familiales pour le temps d'études ou d'apprentissage, ainsi que des allègements fiscaux pour les familles, peuvent contribuer à résoudre.
- h) Paradoxalement le système du prêt étudiant, mis en place par les organismes bancaires, devrait être mieux encadré en ce qui concerne les taux pratiqués et les modalités d'utilisation. Il peut se révéler comme un facteur de paupérisation décalée.
- i) Toutes les orientations permettant de lutter contre le surendettement, par un meilleur encadrement du crédit à la consommation à tous les stades de l'existence, seraient souhaitables.
- j) Le rôle des Organisations de Jeunesse doit être soutenu et valorisé, pour ce qu'elles apportent à la Société en contribuant à la formation des jeunes, à leur apprentissage de la responsabilité et des relations inter-génération. Si la baisse de la fécondité devait se poursuivre, elles deviendraient un espace pouvant tenir lieu de fratrie ! !

2-2 Cycle d'emploi au cours de la vie :

- a) la CNAFC soutien le principe de favoriser une nouvelle organisation du travail, en mettant en œuvre la possibilité d'un vieillessement actif.
- b) Nous attirons l'attention sur le rôle « charnière » d'une génération qui a en charge à la fois ses parents ou grands parents âgés, en même temps que ses petits enfants. Ces « personnes ressources » ont droit à un soutien de la société pour exercer au mieux leur solidarité entre les générations. Nous sommes attachés à la création de centres d'accueil de jour ou de moyen séjour, pour permettre aux « pivots » de respirer. Cela vaut aussi pour les parents d'enfants handicapés et nécessite la participation financière des Etats.
- c) pour répondre aux questions concernant les besoins spécifiques de chaque groupe d'âge se reporter au 1-1(b, e, f, g.).

2-3 Une place nouvelle pour les « seniors » :

- a) l'âge de mise à la retraite doit être proposé et non imposé. Une activité à taux réduit peut se conjuguer avec un « tutorat » envers un travailleur ayant moins d'ancienneté (une femme de plus de 40 ans par exemple !)
- b) sachant que les régimes de retraite devront être modifiés, il faut permettre à ceux qui le souhaitent et qui en ont les capacités de continuer à gagner leur vie et de contribuer aux dépenses publiques par l'impôt.
- c) la CNAFC, spécialiste de la vie associative depuis 1905 !, tient à souligner la diversité du monde associatif. Plus particulièrement la différence d'objet entre les associations où l'on se fait plaisir, et celles qui rendent de réels services à la société. Dans le système français, les associations familiales comme la nôtre, sont regroupées dans un ensemble institutionnel depuis 1945 (l'Union Nationale des Associations Familiales et ses composantes locales). Elles sont force de proposition, en ce qui concerne les mesures

de politique familiale nationales. Ne serait-il pas utile de soumettre les principes de cette organisation à la réflexion d'autres pays européens ? Les seniors sont une force vive pour nos associations, ils incarnent la valeur du bénévolat, contraire à toutes les lois du marché, mais source de grandes joies, et l'Europe manque de Joie !

2- 4 Solidarité avec les personnes très âgées :

- a) l'Union a le devoir de donner toutes les orientations utiles afin que les Compagnies d'Assurances n'aient pas la liberté de placer des contrats mensongers ou abusifs en matière d'autonomie.
- b) Vis à vis des Caisses de Retraites aucune durée limite, autre que le décès du bénéficiaire, ne peut être stipulée pour les versements de pensions.
- c) Selon le constat de l'INSEE, avec la baisse de la fécondité et l'augmentation du nombre des divorces, 165000 personnes dépendantes n'auraient plus ni conjoint, ni enfants pour s'occuper d'elles dans 40 ans. Il conviendrait, par des moyens à imaginer, de favoriser la stabilité des couples et l'institution sociale du mariage.
Les familles publiquement déclarées sont un corps intermédiaire, indispensable dans l'ensemble des sociétés européennes. Le mariage est jusqu'à plus ample informé, le cadre le plus protecteur pour les époux et les enfants qu'ils mettent au monde.
Suivre cette orientation impliquerait un renversement des tendances actuelles de banalisation du mariage. Le rôle positif en la matière, des médias et des élites intellectuelles serait déterminant et rejoindrait les aspirations profondes d'une forte majorité d'européens.
- d) dans le cas où la prévision précédente se réaliserait, la question du maintien de l'obligation alimentaire des enfants envers leurs parents se poserait. Cette obligation introduirait une inégalité entre les citoyens bénéficiaires (25% des femmes françaises, cadres de plus de 40 ans, n'ont pas d'enfants. Leurs pensions de retraite seront elles suffisantes pour les faire vivre centenaires, sans apport complémentaire ?).
- e) les personnels qui auront en charge les personnes très âgées et/ ou dépendantes, devront être motivés, qualifiés et justement rétribués.
Les collectivités territoriales devront systématiser une « aide aux aidants » que sont les familles. Cela implique que les liens familiaux aient été maintenus entre les générations et que ne se développe pas un racisme « anti- vieux ».
Certains organismes religieux ont une longue expérience de l'accueil des personnes âgées et leur participation à la réflexion serait sans doute profitable.

3- Quel rôle pour l' Union ?

Pour la CNAFC, le plus important est de **restaurer la confiance** des européens devant l'avenir. L'épanouissement démographique de l'Europe et sa survie en seront la conséquence.

Les Etats ayant souvent accompagné par une législation favorable, les tendances à la libération sociale et à la déréglementation économique, ont aujourd'hui le **devoir de rétablir l'équilibre sociétal**. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'essor des facteurs de basse fécondité et doivent donc maintenant, avant tout autre acteur, favoriser auprès des jeunes un plus grand sentiment de sécurité en vue du renouvellement des générations. Des orientations appropriées, de la part de la Commission, peuvent les orienter dans cette voie.

Des politiques familiales ambitieuses, dans l'ensemble des états membres, jointes à une **volonté des entreprises** de prendre en compte les impératifs familiaux de leurs employés (voir les expériences allemandes et autrichiennes) sont deux conditions

indispensables pour obtenir un redressement démographique et par voie de conséquence, un accompagnement de la longévité des européens.

Pour arriver à ce résultat de nombreuses pistes sont évoquées dans le présent document. En sus, nous proposons une **évaluation** régulière de l'impact sur les familles des programmes du FSE, la mise en place d'un **système d'échange et d'analyse régulier** des changements démographiques, ainsi que de leur impact sur les sociétés et les politiques concernées.

Message :

La Commission nous a posé de bonnes questions et nous avons tenté d'y répondre, en l'état de nos réflexions. Nous souhaiterions maintenant poser une question à notre tour :

Voulons-nous simplement plus d'enfants en Europe, ou bien plus de familles, stables si possible, avec le nombre d'enfants qu'elles souhaitent ?

Selon le choix qui sera privilégié les coûts et les solutions ne seront pas les mêmes, les bénéfiques pour nos sociétés non plus !



AFC
Confédération Nationale des
Associations Familiales Catholiques
Reconnue d'utilité publique
28 place Saint Georges
75009 PARIS

P.9 CHORON CCT2
PARIS NORD
25-08-05
8772 00 001513
BFI 1A5 752920

€ R.F.
LA POSTE
00122
VL 900241

A/15770

Livre " Changements démographiques "

DG EMP L/E/A J-27 01-122

Commission Européenne

B-1049 BRUXELLES